

## APPEL À CANDIDATURES

### Lecteur ou lectrice de langue étrangère

**Objet :** Recrutement d'un.e lecteur.trice de langue étrangère **(1 poste vacant et 1 poste susceptible d'être vacant)**

**Réf. :** Décret n°87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement des lecteurs de langue étrangère et de maîtres de langue étrangère dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

#### 1. PROFIL DU POSTE

Département Études coréennes

**Intitulé :** Lecteur ou lectrice de coréen

##### Profil de l'emploi

Le ou la candidat(e) recruté(e) sera appelé(e) à assurer des cours en Licence et en Master LLCER de coréen, en particulier, ceux de compréhension et production orales, de compréhension et production écrites, de sinogrammes ou de lexique sino-coréen.

Le ou la candidat(e) recruté(e) participera aux activités et concertations au sein de l'équipe pédagogique du département d'études coréennes, entre autres, la conception des sujets, la correction des copies et la surveillance des examens.

#### 2. CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Les candidat(e)s doivent être de langue maternelle coréenne et pouvoir s'exprimer et se faire comprendre dans la langue française en vue de s'intégrer dans l'environnement universitaire.

Les candidat(e)s aux fonctions de lecteur de langue étrangère doivent justifier d'un titre ou d'un diplôme étranger d'un niveau équivalent à celui d'une maîtrise ou d'une première année de master (M1).

Le ou la candidat(e) recruté(e) travaillera en collaboration avec le responsable des cours de langue du département d'études coréennes et assurera un service annuel en présence des étudiants de 256 heures de travaux dirigés. Il ou elle pourra être amené(e) à effectuer des heures complémentaires en sus de son service contingent.

Le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour un an, renouvelable une fois pour la même période.

**1 poste vacant et 1 poste susceptible d'être vacant**

### 3. RÉMUNÉRATION

Calculée sur la base de l'indice majoré 366, soit 1 855,78 € bruts mensuels auquel s'ajoute, le cas échéant, le remboursement des transports à hauteur de 62.42 €/mois.

Pour information, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 un contrat de protection sociale complémentaire en santé (mutuelle) est déployé au sein du ministère de l'enseignement supérieur : <https://www.mgen.fr/offres-sante-prevoyance/mgen-sante-prevoyance/mutuelle-enseignement-superieur/>

### 4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Merci d'envoyer le CV avec une lettre de motivation avant le 8 mai 2026. Les candidat(e)s pré-sélectionné(e)s sont susceptibles d'être auditionné(e)s durant le mois de mai 2026.

Ce dossier doit être adressé par voie électronique à l'attention de Mme CHA Yejin, Directrice du département d'études coréennes : [yejin.cha@inalco.fr](mailto:yejin.cha@inalco.fr)